

# Arrêté relatif aux documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2023-2024

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne Arrête

#### Les documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

## Article 1. Cas général

L'inscription administrative à l'Université de Reims Champagne-Ardenne doit être obligatoirement accompagnée des documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Une Pièce d'identité	Х	
Baccalauréat (ou équivalent) OU le relevé de notes correspondant.  Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats (ou équivalent)	Х	
étrangers.  Diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé OU le relevé de notes correspondant.  Attention : fournir la traduction en français pour les diplômes étrangers.	Х	
Pour les étudiants venant d'une autre université : l'attestation de demande de transfert.	х	
L'attestation d'acquittement de la CVEC.  Attention : Les stagiaires de la Formation continue ne sont pas concernés.	х	х
Une <b>photo d'identité scannée</b> (format .jpg ou jpeg). <b>Attention</b> : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.	Х	
Une <b>attestation d'assurance « responsabilité civile »</b> pour l'année universitaire en cours au nom de l'étudiant (à demander à l'assureur ou à celui des parents). Cette couverture est <b>obligatoire</b> pour tous les étudiants, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études.	Х	Х
Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) ou attestation du Service National Universel (SNU).  Attention : si l'étudiant ne fournit pas ce justificatif, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.	Х	

Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Si l'étudiant n'a pas accompli la JDC/JAPD ou un SNU, fournir obligatoirement une <b>photocopie de l'attestation de recensement</b> délivrée par la Mairie de son domicile. <b>Attention :</b> L'étudiant devra ensuite fournir le certificat de participation à la JDC/JAPD ou SNU, sans quoi il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.	х	
Un moyen de paiement des droits de scolarité :  - En ligne : paiement par carte bancaire uniquement  - Semi-dématérialisée : Virement bancaire  - En présentiel (exceptionnel) : chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'«  Agent Comptable de l'URCA » (paiement en numéraire ou par carte bancaire possible uniquement en composante).	X	Х
Pour les étudiants mineurs : une <b>autorisation parentale</b> .  A télécharger sur le site <a href="https://www.univ-reims.fr/media-files/12883/autorisation-inscription-etudiant-mineur.pdf">https://www.univ-reims.fr/media-files/12883/autorisation-inscription-etudiant-mineur.pdf</a>	Х	
Pour les étudiants boursiers: L'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur (correspondant aux diplôme, niveau d'étude et université d'inscription) pour bénéficier d'une exonération des droits de scolarité. Attention: en absence de ce document, l'étudiant devra avancer les frais d'inscription qui lui seront remboursés sur présentation du document demandé.	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : une <b>déclaration sur l'honneur en vue d'une inscription.</b> A télécharger sur le site <a href="https://www.univ-reims.fr/media-files/40529/attestation-inscription-etudes-de-sante.pdf">https://www.univ-reims.fr/media-files/40529/attestation-inscription-etudes-de-sante.pdf</a>	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : un <b>descriptif du parcours antérieur.</b> <i>A télécharger sur le site</i> <a href="https://www.univ-reims.fr/media-files/48125/fiche-parcours-ante-rieur-las-1.pdf">https://www.univ-reims.fr/media-files/48125/fiche-parcours-ante-rieur-las-1.pdf</a>	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant à l'UFR STAPS : un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (obligatoire).  A télécharger sur le site <a href="https://www.univ-reims.fr/media-files/28915/certificat-medical-3pdf">https://www.univ-reims.fr/media-files/28915/certificat-medical-3pdf</a>	Х	Х
Pour les Doctorants : un <b>justificatif de financement</b> et les 3 documents obligatoires émanant de l'ADUM : la <b>charte du doctorant</b> , le <b>RGPD</b> et la <b>demande d'agrément</b> .	Х	
Pour les étudiants salariés : une photocopie du <b>contrat de travail</b> valable pour l'année universitaire en cours. <b>Attention</b> : les étudiants de IADE, IBODE, IFMERM, IFMK, IFSI et IPA ne sont pas concernés.	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant dans une formation paramédicale ou en CPGE : un certificat de scolarité de l'école, institut ou du lycée où il est inscrit pour l'année universitaire en cours (obligatoire).	Х	Х
Pour les stagiaires de la formation continue : un <b>justificatif de financement</b> (convention de formation, contrat de formation, accord de prise en charge).	Х	Х
Pour les apprentis : le <b>contrat d'apprentissage</b> (imprimé CERFA 10103*09 signé).	Х	Х
Pour les stagiaires en contrat de professionnalisation : le <b>contrat de professionnalisation</b> (imprimé CERFA 12434*03 signé).	х	х

## Article 2. Cas des étudiants Extra-Communautaire

Les étudiants Extra-Communautaires doivent ajouter selon leur situation les documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Pour les étudiants inscrits en 2018 /2019 dans un établissement d'enseignement supérieur : un certificat de scolarité 2018 /2019	х	х
Pour les étudiants domiciliés fiscaux >2 ans : les 3 avis d'imposition N-3, N-2 etN-1 (2020, 2021 et 2022)	Х	х
Pour les étudiants membres de la famille d'un concitoyen de l'union/EEE/SUISSE : un titre de séjour	х	х
Pour les étudiants réfugiés ou sous la protection subsidiaire : un justificatif de ce statut	Х	Х
Pour les étudiants de nationalité québécoise : passeport canadien valide et détenir une carte d'assurance maladie québécoise	Х	х
Pour les étudiants résidants longue durée ou enfants d'un résidant longue durée : un titre de séjour	Х	Х
Pour les étudiants détenteurs d'une bourse du Gouvernement Français ou d'une exonération d'ambassades : un justificatif de cette attribution de bourse ou décision d'exonération d'ambassade.		х

#### Article 3. Exécution

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims,

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

**Guillaume GELLÉ**